



Le petit Léchois

Janvier 2022

numéro 4



Mot du Maire

Toute l'équipe se joint à moi pour vous adresser nos

Meilleurs vœux pour l'année 2022.

Surtout de bonne santé. Préservez-vous, la COVID est toujours à nos portes. Cette année il n'y aura toujours pas de cérémonie des vœux.

Nous avons 36 enfants à l'école également répartis dans les deux classes. Le premier trimestre s'est bien passé. Malgré le respect du protocole sanitaire il y a eu un cas de COVID.

Au mois d'octobre Mademoiselle Pauline Frayssignes a reçu des mains du Préfet la médaille d'or de meilleure apprentie de France échelon départemental et régional.

Les travaux sur la route de Martory sont achevés vous pouvez y circuler en sécurité. La fontaine de la Fouillouse a été remise en état.

Un auvent photovoltaïque qui couvre la terrasse de la salle des fêtes a été posé par le SME. Il en gère la production électrique.

En ce qui concerne l'adressage les plaques sont en cours de fabrication mais le processus est bloqué jusque fin juin en raison des élections. Par conséquent nous ne pourrons le finaliser qu'après l'été.

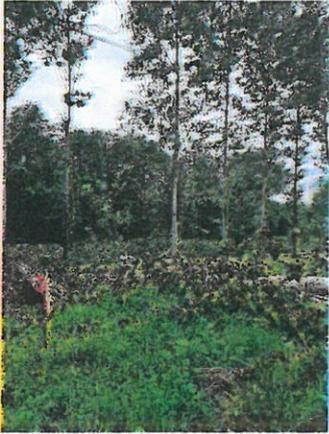
Restez prudents et pensez à la vaccination.

Bien à vous,

Le Maire

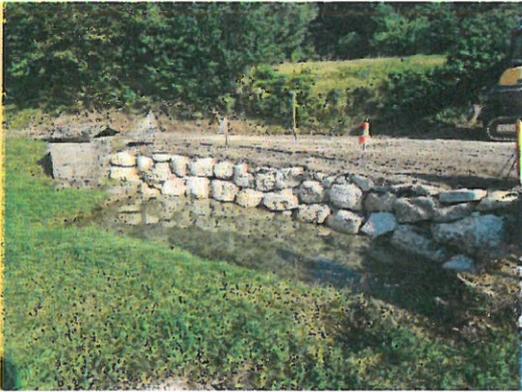
Odette Chaigneau

Vente de peupliers



Nous avons vendu une coupe de peupliers aux Peyrières et fontaine du Tillet à Alliance bois. Il faudra nettoyer les terrains pour pouvoir replanter ultérieurement.

Fontaine de la Fouillouse



Suite aux pluies diluviennes du 31 décembre 2020 la fontaine avait été détruite .

L'entreprise Bordier l'a refaite avec de l'enrochement.

Nous avons pu avoir une subvention du département.

Il nous reste à faire une bordure pour la sécurité.

Route de Martory



La route a été entièrement refaite en commençant par l'élagage et le curage des fossés. Ce n'est bien sûr pas une route à grande circulation mais elle constitue une traverse intéressante en direction de Bosset.

Ecole : grand nettoyage



Avant la rentrée nous avons fait un grand lessivage à l'aide d'une machine à brosses prêtée par Monsieur Georges.

Les conseillers ont bien participé.



Curage des fossés



Cet automne les cantonniers ont curé presque tous les fossés accessibles avec la machine.

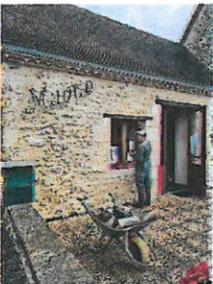
Un investissement judicieux.

Un travail efficace

Il faut peut-être rappeler que l'entretien des buses devant les habitations est à la charge des riverains

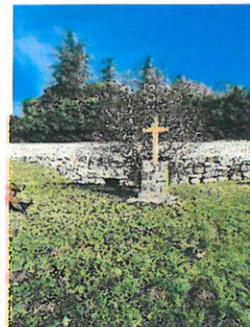
;

Travaux de peinture et rénovations diverses par les employés



Joël Biret et Mickaël Seynat ont repeint les portes et fenêtres de la mairie cela donne un petit coup de neuf !

Les tables de pique-nique sont en cours de réfection. La plus récente est celle de la mairie flamant neuf. Très souvent des touristes s'arrêtent pour y prendre leur repas. La croix qui se trouve fontaine Saint Thomas a aussi été refaite.



Auvent photovoltaïque



Un auvent photovoltaïque a été posé, il est géré par le SME24. C'est-à-dire que nous profitons du bâtiment mais nous ne récupérons pas l'électricité.

A la fin de la pandémie nous pourrons l'étréner, fini le soleil dans les yeux !

Arboretum



Devant la salle des fêtes une surface a été travaillée par M Ley.

Comme nous n'avons pas fait de « Mai », chaque conseiller va planter un arbre de son choix (Ces végétaux ont été choisis et achetés mais nous devons attendre pour les planter car le sol est trop mouillé). Entre les rangées d'arbres les enfants de l'école feront leur jardin pédagogique.

Dans l'avenir ce sera un lieu de convivialité et d'échanges. Nous devons y installer quelques bancs.

Adressage

C'est une longue histoire : nous avons terminé la partie recensement sur le terrain. Vous avez été nombreux à vous intéresser aux noms des routes. Je vous en remercie. Les plaques sont en cours de fabrication par la fonderie Doure. Mais en raison des élections pour qu'il n'y ait pas de problèmes d'acheminement de courrier électoral, le service cartographie ferme jusqu'à fin juin, donc il faudra encore patienter jusqu'à l'été pour finaliser.

Point d'apport des Bouyguettes

A notre demande et celle des usagers, le SMD3 a bien voulu déplacer ce point qui posait de gros problèmes d'incivilités récurrentes. Il se trouve maintenant sur la VC10 à l'abri du grand passage qu'est la 709. Un aménagement handicapé a été mis en place. Il faudra que ce lieu reste propre.

Cérémonies

21 Août 2021 au cimetière



Une cérémonie a eu lieu au cimetière pour un hommage au chirurgien aide-major Pierre Prévôt-Leygonie (1783-1851) Officier des Armées de l'Empire Chevalier de la Légion d'Honneur En présence de ses descendants et de nombreuses personnalités .

18 Octobre 2021 à la Préfecture



Pauline Frayssignes qui habite à Combe de Cosse Les Lèches est la petite fille de la famille Boyer bien connue sur la commune.

Elle suit une formation coiffure au CFA des métiers à Boulazac en alternance avec le salon Escat à Mussidan. Elle a préparé le 36^{ème} concours « **Un des meilleurs Apprentis de France** ».

Elle a obtenu la médaille d'or Départementale et Régionale.

Celle-ci lui a été remise le 18 octobre dans le grand salon de la Préfecture. Nous la félicitons et l'encourageons dans son parcours.

La Municipalité lui a remis un bouquet.



Mémoire d'un soldat



Nous avons rétabli la mémoire du soldat

Léonard REIX 96^{ème} Régiment d'infanterie Terrestre.

Né le 18 septembre 1879 à Les Lèches

Décédé le 23 février 1915 à Bergerac

Son nom était mal orthographié sur le monument communal.

Célébrations

Fête Votive le 8 Août 2021

Pour cause de COVID la fête était réduite. Seul le vide-grenier en extérieur était possible. A 12 heures, la Municipalité avait invité les habitants ainsi que les nouveaux arrivants pour un apéritif convivial. Ce moment de convivialité, qui nous manque tant, fut bien apprécié.

Le vide-grenier organisé par le Comité de Jumelage a eu un vif succès. Le temps était de la partie.



On peut voir que même les toutous ont apprécié.



Associations

Les Amis de Tresséroux

En 2021 L'Association Les Amis de Tresséroux a eu une activité très réduite, Covid-19 oblige !

Evelyne BRÉMOND-PICOT et Patrice LECONTE, auteurs du livre « Les abbayes et Prieurés du Périgord, sont venus à deux reprises avec les membres de leur association bordelaise pour visiter la chapelle figurant dans l'ouvrage cité.

Evelyne BRÉMOND-PICOT a rappelé la parution aux éditions GLI de son dernier livre « A VOS MARQUES », Les marques des marchands du XIIIème au XIXème siècle.

L'Association MAREMM, de Montpon a fait une halte sympathique avec une trentaine de voitures anciennes. L'association a généreusement acheté des cartes postales pour chacun des pilotes.

Les journées européennes du patrimoine (JEP) ont attiré autant de visiteurs que les années précédentes.



La date de la prochaine Assemblée Générale se déroulera si possible en mars 2022.

La présidente et les membres du Conseil d'Administration des Amis de Tresséroux remercient vivement les adhérents ayant pris leur carte pour 2021 et les généreux donateurs.

Que 2022 apporte à tous santé, bonheur et sérénité avec de sympathiques rencontres à la chapelle.

Comité de Jumelage

Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 et espère organiser un peu plus de festivités qu'en 2021. Il remercie les bénévoles qui ont permis la tenue du vide grenier du 8 août 2021.

La prochaine assemblée générale est envisagée au tout début du mois de février.

Amicale Laïque

Chers amis,

L'amicale laïque vous présente ses vœux pour la nouvelle année.

Nous sommes toujours présents au côté de l'école et participons financièrement à diverses activités.

Dans l'espoir de retrouver très vite, une vie normale, et pouvoir organiser des activités dans de bonnes conditions.

Le Bureau

Association de chasse



© Can Stock Photo - csp12814105

Chers Amis Chasseurs, *

le bureau de la société de chasse vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022 et vous souhaite une bonne fin de saison , en espérant de bientôt pouvoir se réunir autour de notre traditionnel repas des chasseurs. Prenez bien soin de vous et à bientôt....

Association Défense de la Forêt du Landais

mail : assodfl24@gmail.com



Lors de l'assemblée générale de l'association du 27 novembre 2021 ont été abordées les dernières informations concernant le projet d'éoliennes industrielles sur Les Lèches :

Malgré l'**avis très réservé des services de l'Etat**, le promoteur RWE (remplaçant de Nordex) avance en catimini et à marche forcée....

A ce jour, aucune déclaration préalable de travaux, aucune information à la collectivité mais **un projet d'érection d'un mât de mesure sur un point élevé de la commune pour le printemps 2022 !!!..**

Que penser de cette entreprise ??!!..Prenons soin de nous et de notre qualité de vie...

Le Bureau

Vendredi 17 décembre 2021

Visite du Père Noël à l'école



C'est un temps radieux qui a accueilli le Père Noël.

Il s'est installé sous le auvent.

Il avait apporté un sachet de friandises pour chaque élève et la Municipalité leur a également remis un père Noël en chocolat et des madeleines.

Les enfants étaient ravis et espèrent le revoir l'année prochaine si possible sans les contraintes du COVID.

Bien vivre ensemble C'est respecter la tranquillité de chacun

Stop au bruit

Les bruits de voisinage et les excès sonores sont réglementés par l'arrêté préfectoral N°24-2016-06-02-0005 du 2 juin 2016. Il est consultable sur le site www.dordogne.gouv.fr

Ce code distingue trois catégories de bruits de voisinage :

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité : article R : 1334-31
- Les bruits provenant des activités (activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) : article R 1334-32 à R 1334-35
- Les bruits provenant de chantiers : articles R. 1334-36

Nuisances sonores et bruits de comportement

Les bruits de comportement peuvent être soumis à sanction dès lors qu'ils troublent la tranquillité publique, de jour comme de nuit. Bruits concernés :

Ce sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par une ou plusieurs personnes dans un domicile (locataires, propriétaires ou occupants) ou dans les lieux publics :

Par des cris des pas ou des chants ...Les bruits provenant des activités (activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs, ou pouvant utiliser un instrument de bricolage, un pétard ou un feu d'artifice, une éolienne liée à un local d'habitation, un appareil électroménager...

Ou possédant un ou des animaux (abolements...)

En journée, le constat de bruit excessif : de jour, les bruits trop importants peuvent causer une atteinte à la tranquillité publique : ils peuvent être estimés à l'oreille par des agents de police assermentés, à partir de 3 critères : **Leur durée / Leur intensité / Leur répétition**

De nuit : lorsque ces bruits excessifs sont émis la nuit on parle de tapage nocturne

Article R623-2 du code pénal.

Réglementation des horaires d'usage :

- **Propriétés privées** : Les travaux momentanés réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'être bruyants sont autorisés :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

- **Activités professionnelles** : Les travaux bruyants réalisés par des entreprises sont autorisés :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h

Le samedi de 8 h à 19 h

Respectez le jardin des autres

Distance minimum

Dans le cadre général ce sont les règles du code civil qui s'appliquent :

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de la plantation :

Inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum en limite de propriété voisine est de 0.5 mètre.

Supérieure à 2 mètres, la distance minimum en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

En cas de non- respect, le voisin gêné peut exiger que l'arbre soit arraché ou réduit à la hauteur légale.

Taille haies ou arbres

Lorsque les branches d'un arbre dépassent sur le terrain voisin celui-ci n'a pas le droit de les couper lui-même

Par contre, le propriétaire de l'arbre peut être contraint à les couper.

Attention au feu

Seul le brûlage des déchets verts issus des obligations de débroussaillage est toléré.

Du 1^{er} octobre au dernier jour de février

Le brûlage doit être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation. Avec les préconisations suivantes :

Brûlage réalisé entre 10 h et 16 h

En l'absence de vent

Sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours

En présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie.

Ne laissez pas s'échapper vos animaux

La divagation d'animaux domestiques sur la voie publique est une source de danger pour les automobilistes. Pensez à vérifier régulièrement vos clôtures.

Etat Civil

Naissances : 21 Avril 2021 : Thyam BIRET

30 Septembre 2021 : Marie, Colette, Christine ROSA

28 Octobre 2021 : Eden, Malhonn BRACHET

Décès : 27 Août 2021 : Madame Renée, Janine DEFFREIX veuve JACQUES

Renseignements pratiques

Police/ gendarmerie : 17	Horaires d'ouverture de la MAIRIE : Lundi matin sur rendez-vous de 9 h à 12 h Lundi et mercredi après-midi : 13h30 à 17h30 Vendredi de 9 h à 12 h
Pompiers : 18 ou 112	
Pharmacie de garde : 3237	
Samu : 15	

Mairie : 05 53 80 11 31

Adresse mail : mairie.lesleches@wanadoo.fr

Site de la commune : les-leches.fr

ACCAD :

L' Association Communauté des Communes d' Aide à Domicile est à votre disposition :
le lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h
le mardi de 10h à 17h
le mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Adresse : Place Woodbridge, 24400 MUSSIDAN
Téléphone : 05 53 81 27 60

MAISON FRANCE SERVICE :

Pôle emploi, MSA, CPAM, CAF, CARSAT, DDFIP, infos juridiques :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Adresse : Place Woodbridge, 24400 MUSSIDAN
Téléphone : 05 53 81 05 06

CENTRE DE LOISIRS :

Ouvert juillet-août (vacances scolaires) de 7h30 à 18h30.
Téléphone : 06 74 53 85 54
mail: alshdumussidanais@orange.fr

CAS'ADO :

Le Cas'ado propose des activités pour les jeunes de 11-17 ans durant les vacances d'été, elles se déroulent du lundi 29 Juin au Vendredi 28 Août de 8h à 18h30.

Adresse : 2 Route de Ribérac (Lagut), 24400 SAINT FRONT DE PRADOUX
Téléphone : 06 29 55 28 72

Vœux de la Municipalité



**L'équipe Municipale vous adresse ses
Meilleurs vœux pour 2022**